

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

CONCOURS LOCATAIRES

Rouen Habitat organise un concours photos sur le thème « Les trésors cachés de mon quartier ».

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

L'Office Public de l'Habitat de Rouen (Rouen Habitat), 5 Place du Général de Gaulle, 76000 Rouen, RCS Rouen 388397242, organise le concours de photos « Les trésors cachés de mon quartier » du 03 février 2025 au 28 février 2025.

ARTICLE 2 : PRINCIPE DU JEU

Jeu gratuit sans obligation d'achat. Le jeu concours photos est réservé aux personnes physiques majeures, locataires chez Rouen Habitat. Le participant devra réaliser une photo représentant un détail architectural, un lieu méconnu ou un lieu marquant de son quartier.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation est ouverte à toute personne physique majeure. Pour que la participation soit valide, la photo devra être adressée à Rouen Habitat entre le 03 février 2025 et le 28 février 2025 (date limite de remise).

Vous pouvez transmettre la photo de bonne qualité directement via le formulaire dédié sur le site Internet Rouen Habitat (<https://www.rouenhabitat.fr/>) en remplissant les informations demandées (limite de taille d'image 10 Mo) ou par mail : contact@rouenhabitat.fr en intégrant le titre Concours Photos - Participation de Civilité, Prénom NOM. Les informations suivantes devront être précisées dans le mail lors de l'envoi de la photo : nom et prénom du participant, adresse, numéro de téléphone et numéro de locataire. La participation est limitée à une seule photo par candidat. En participant au jeu concours, vous autorisez Rouen Habitat à diffuser votre création, notamment sur son site Internet ou les réseaux sociaux.

ARTICLE 4 : LOTS À GAGNER

Une catégorie unique récompensera 3 gagnants avec la remise de chèques-cadeaux répartis comme suit : 1er finaliste : 120€, deuxième finaliste : 80€ et troisième finaliste : 40€.

ARTICLE 5 : DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants seront désignés durant la semaine du 03 au 07 mars par le jury Rouen Habitat.

ARTICLE 6 : REMISE DES LOTS

Les gagnants seront recontactés ultérieurement et informés par téléphone afin de les inviter à la remise des lots.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ

Rouen Habitat, organisateur, se réserve le droit de proroger ce jeu ou de le modifier et reporter toutes dates annoncées. Il ne saurait en aucun cas être tenu responsable si, par cas fortuit ou de force majeure, ce jeu, ce règlement et les lots devaient être modifiés, annulés ou reportés. Il ne sera admis aucune contestation d'aucune sorte ou pour quelque raison que ce soit, concernant ce jeu concours, ses lots et leur attribution. La participation à ce jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du règlement.

ARTICLE 8 : DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, numéro de locataire) sont recueillies uniquement dans le cadre du jeu concours et ne seront pas réutilisées ou transmises à des tiers. Les données personnelles des participants seront conservées exclusivement afin de justifier leur participation, établir la légitimité du concours, faire foi en cas de contestation et garantir le suivi ainsi que la bonne exécution de l'événement conformément au cadre légal du RGPD.

La conservation de ces données n'excédera pas 6 mois après la clôture du concours sauf en cas d'obligations légales ou de litiges nécessitant une conservation prolongée.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit et demander la suppression des données auprès du service communication de Rouen Habitat par courrier au 5 place du Général de Gaulle, 76000 Rouen.